

SOMMAIRE

TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

Séance des 13 et 14 DECEMBRE 2007 : Délibérations

07-115 - Modification du règlement intérieur.....

COMPTES ET BUDGETS

07-116 - DM 4 - section de fonctionnement

07-117 - DM 4 - section d'investissement

07-118 - DM 4 - patrimoine et logistique.....

07-118 bis - DM 4 - patrimoine et logistique - forêt.....

07-119 - DM 4 - développement économique - aides aux entreprises -
provision pour dépréciation d'éléments actifs.....

07-120 - DM 4 - Gestion des lycées et établissements assimilés.....

07-121 - DM 4 - Forfait d'externat dans les établissements privés

07-122 - DM 4 - formations sanitaires et sociales.....

07-123 - Modification du règlement financier

07-124 - Orientations budgétaires pour l'exercice 2008.....

POLITIQUES REGIONALES

07-125 - Formation professionnelle et apprentissage - mobilité des
apprentis - remise gracieuse de bourse d'aide à la mobilité

07-126 - Fonds Social Européen 2007-2013 - convention de
subvention globale FSE

07-127 - Développement économique - modification des statuts
de l'EPL « MIRIADE »

07-128 - Rénovation urbaine - signature de la convention ANRU de
la Ville d'Alençon (site de priorité nationale) et validation
du projet de rénovation urbaine de Saint-Lô (site de priorité
régionale, 3^{ème} cercle)

07-129- Personnel de la Région - effectif du personnel.....

07-130 - Personnel de la Région - taux de promotion.....

07-131 - Environnement - stratégie de la Région pour la biodiversité

- 07-132 - Schéma Régional d'Aménagement et Développement du Territoire
- 07-133 - Aménagement du territoire - augmentation du capital de
Normandie Aménagement
- 07-134 - Aménagement du territoire - convention de partenariat entre le
Département de l'Orne et la Région Basse-Normandie
- 07-135 - Convention relative à l'organisation et au financement du
service public de transport régional de voyageurs entre la
Région Basse-Normandie et la SNCF - réseau TER Bas-Normand.....
- 07-136 - Transports ferroviaires - distribution du « Pass'Emploi »
par les Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation
(PAIO) et les Missions Locales

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-115

sur la modification du règlement intérieur

Réunion du JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Réuni le jeudi 13 décembre 2007, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de compléter l'article 16 du Règlement Intérieur relatif aux Commissions spécialisées de la manière suivante :

* Commission n° 7 "Jeunesse, culture, sport et loisirs, relations internationales, coopération décentralisée et droits de l'homme"

- Culture : création, encouragement à la pratique artistique, valorisation du patrimoine historique et artistique, actions et équipements culturels,

- **Inventaire général du patrimoine culturel,**

- Equipements sportifs et socio-éducatifs,

- Jumelages, Europe,

- Coopération Décentralisée et rapprochement des deux Normandie,

- Droits de l'Homme.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-116

**sur le vote du budget supplémentaire de la Région pour l'exercice 2007 : Décision
modificative n°4 - section de fonctionnement**

Réunion du JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Réuni le jeudi 13 décembre 2007, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales »,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2007 voté le 11 décembre 2006,

Vu la Décision Modificative n°1 votée le 9 février 2007,

Vu le budget supplémentaire 2007 voté le 25 juin 2007,

Vu la Décision Modificative n° 3 votée le 26 octobre 2007,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter la Décision Modificative n° 4 du budget 2007 de la Région, par fonction au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, pour un montant de 421 000 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-117

**sur le vote du budget supplémentaire de la Région pour l'exercice 2007 : Décision
modificative n°4 - section d'investissement**

Réunion du JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Réuni le jeudi 13 décembre 2007, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales »,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2007 voté le 11 décembre 2006,

Vu la Décision Modificative n°1 votée le 9 février 2007,

Vu le budget supplémentaire 2007 voté le 25 juin 2007,

Vu la Décision Modificative n° 3 voté le 26 octobre 2007,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter la Décision Modificative n° 4 du budget 2007 de la Région, par fonction au niveau du chapitre pour la section d'investissement, pour un montant de 4 692 500 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-118

sur le Budget Supplémentaire (DM4) de la Région pour 2007 : patrimoine et logistique

Réunion du JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Réuni le jeudi 13 décembre 2007, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

- le dossier « Acquisition du bâtiment Fonderie » pour un montant de 481 394,31 € sur l'AP « Acquisition du bâtiment Fonderie » votée en 2007 sur le chapitre 908,

- le dossier « Autres bâtiments » :

- ° pour un montant de 220 000 €,

- ° pour un montant de 73 000 €,

sur l'AP « Patrimoine du Conseil Régional » votée en 2007 sur le chapitre 903 ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Patrimoine du Conseil Régional » de 1 853 000 € votée en 2007, sur le chapitre 903, les dossiers suivants :

- ° « Aménagement 1er étage », d'un montant de 50 000 €,

- ° « Autres bâtiments », d'un montant de 100 000 €,

- ° « mandat Prieuré d'Ardevon » d'un montant de 73 000 €,

- sur l'AP « UNIBURO » de 220 000 € votée en 2007 lors de la Décision Modificative n°4, sur le chapitre 900, un dossier « aménagement d'un plateau de bureaux », d'un montant équivalent,

- sur l'AP « Voirie de la Forêt » de 130 000 € votée en 2007 lors de la Décision Modificative n°4, sur le chapitre 909, un dossier « Voirie », d'un montant équivalent ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°07-118 bis

sur le Budget Supplémentaire (DM4) de la Région pour 2007 : patrimoine et logistique-forêt

Réunion du JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Réuni le jeudi 13 décembre 2007, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Forêt de l'an 2000 » de 57 000 € votée en 2007 lors de la Décision Modificative n°4, sur le chapitre 909, un dossier « Forêt », d'un montant équivalent ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-119

sur le Budget Supplémentaire de la Région (DM4) pour l'exercice 2007 : développement économique – aides aux entreprises – provision pour dépréciation d'éléments actifs

Réunion du JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Réuni le jeudi 13 décembre 2007, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, personnel, Plan, Affaires Générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'inscrire sur le chapitre 945 du Budget de la Région, une dotation pour dépréciation d'actifs d'un montant global de 953 867,35 € répartie conformément au tableau joint en annexe ;

- d'affecter sur l'AP «Fonds de modernisation industrielle» de 10 400 000 € votée en 2007, un dossier de 500 000 € pour l'annulation de créance ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-120

sur le budget supplémentaire de la Région (DM4) pour l'exercice 2007 : gestion des lycées et établissements assimilés

Réunion du JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Réuni le jeudi 13 décembre 2007, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finance, Personnel, Plan, Affaires Générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur le complément d'AP « équipement en maîtrise d'ouvrage » de 750 000 € voté en 2007 lors de la Décision Modificative n°4, sur le chapitre 902, un dossier « mise en réseau des lycées » d'un montant équivalent,
- sur le complément d'AE maîtrise d'ouvrage « carte livre » de 250 000 € voté en 2007 lors de la Décision Modificative n°4, sur le chapitre 932, les dossiers suivants :
 - o 150 000 € pour le lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à la fusion de la « Carte-livre » et de la « Cart@too »,
 - o 100 000 € pour une première mise en œuvre du journal des lycéens (conception – réalisation d'un journal destiné à la communauté éducative des lycées) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-121

sur le Budget Supplémentaire (DM4) de la Région pour l'exercice 2007 : forfait d'externat dans les établissements privés

Réunion du JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Réuni le jeudi 13 décembre 2007, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires Générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur le complément d'AE « Dotations de fonctionnement pour les lycées publics et privés » de 5 410 000 € voté en 2007 lors de la Décision Modificative n°4, sur le chapitre 932, les dossiers suivants :

- 4 409 440 € pour la part « pédagogique »,
▪ 992 966 € pour la part « personnel » ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre du forfait d'externat des établissements privés :

- 53 subventions d'un montant total de 4 409 440 € pour la part « pédagogique » et réparties conformément à l'annexe I, (versement en deux fois),
▪ 53 subventions d'un montant total de 992 966 € pour la part « personnel » réparties conformément à l'annexe II ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-122

sur le Budget Supplémentaire (DM4) de la Région pour 2007 : formations sanitaires et sociales

Réunion du JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Réuni le jeudi 13 décembre 2007, à 15 h, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires Générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur le complément d'AE « Formations Sanitaires et Sociales » de 3 000 000 € voté en 2007 lors de la Décision Modificative n° 4, sur le chapitre 931, un dossier d'un montant équivalent au titre des subventions de fonctionnement qui seront versées mensuellement aux Instituts de formation sanitaire et sociale, à compter du 1^{er} janvier 2008, conformément au tableau joint en annexe, dans l'attente de la fixation définitive de la subvention accordée pour l'année 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-123

sur le règlement financier

Réunion du JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Réuni le jeudi 13 décembre 2007, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires Générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier le règlement financier adopté par délibération n° 05-22 du 11 février 2005 comme suit :

- ✓ il est créé une nouvelle typologie d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE) dédiée au Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 soit :

- APCPER pour la section d'investissement,
- AECPER pour la section de fonctionnement,

Ces APCPER et AECPER seront ouvertes dès 2008 et pour la totalité des programmes du CPER, ceci quelle que soit l'année au cours de laquelle chaque programme sera lancé. Ainsi, contrairement aux AP et AE de type « Subventions » ou « Maîtrise d'ouvrage », elles ne seront pas écrêtées en fin d'exercice à hauteur des affectations faites au cours de l'exercice mais « vivront » jusqu'à la fin du CPER. De plus, elles seront « rechargeables » au cours du CPER et les montants disponibles pour affectation et engagement seront annulés uniquement lors de la clôture de chaque projet,

- ✓ pour toutes les AP et AE, chaque engagement fera l'objet d'un échéancier prévisionnel en crédits de paiement, en sus de la comptabilité annuelle d'engagement conformément à l'article L.4341-1 du CGCT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-124

sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2008

Réunion du JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Réuni le jeudi 13 décembre 2007, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 10 décembre 2007,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE, à l'unanimité, à M. le Président du Conseil Régional, de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour l'exercice 2008.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-125

**sur la formation professionnelle et l'apprentissage : mobilité internationale des
apprentis – remise gracieuse de bourse d'aide à la mobilité**

Réunion du JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Réuni le jeudi 13 décembre 2007, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- la remise gracieuse de la dette dont est redevable un apprenti dans le cadre du programme de mobilité européenne LEONARDO « Mobil'app », selon le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-126

sur le Fonds Social Européen 2007-2013 : convention de subvention globale FSE

Réunion du JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Réuni le jeudi 13 décembre 2007, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la candidature de la Région à la gestion de la subvention globale FSE ainsi que le plan de financement prévisionnel 2007-2013 joint en annexe,
- de déléguer à la Commission Permanente le soin de procéder aux ajustements de la convention de subvention globale pour ce qui concerne le descriptif des dispositifs cofinancés, ainsi que la répartition par année, par axe et par dispositif des financements FSE et Région ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de subvention globale et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-127

sur le développement économique : modification des statuts de l'EPL « MIRIADE »

Réunion du JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Réuni le jeudi 13 décembre 2007, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°2 « Développement économique, commerce, artisanat, recherche et innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver, conformément à l'annexe jointe, la modification des statuts de la MIRIADE, et particulièrement l'article 4-1 « Nombre des administrateurs », en portant le nombre des personnalités qualifiées de 5 à 6, afin que les organisations syndicales de salariés bas-normandes, réunies au sein du CIDRE, puissent disposer d'un poste d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la MIRIADE ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°07-128

sur la rénovation urbaine : signature de la convention ANRU de la Ville d'Alençon (site de priorité nationale) et validation du projet de rénovation urbaine de Saint-Lô (site de priorité régionale, 3^{ème} cercle)

Réunion du JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Réuni le jeudi 13 décembre 2007, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap»,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT),

- d'approuver les programmes de rénovation urbaine présentés par les villes d'Alençon et de Saint-Lô dans le cadre de la convention passée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-129

sur le personnel de la Région : effectif du personnel

Réunion du JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Réuni le jeudi 13 décembre 2007, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation de postes,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de créer :

✓ dans le cadre du transfert à la Région du Service Régional de l'Inventaire général du patrimoine culturel et du droit d'option qui lui est ouvert, pour une prise en charge au 1^{er} janvier 2008

- un poste de conservateur en chef du patrimoine et des bibliothèques pour exercer les fonctions de directeur, pour lequel le cadre réglementaire prévoit une indemnité de sujétions spéciales (décret n° 90-601 du 11 juillet 1990) et une indemnité scientifique (décret n° 90-409 du 16 mai 1990) qui s'élèvent respectivement à 6 573,60 € et à 9 486,75 € par an. Dans la limite de ces montants maximaux, le montant de référence à appliquer pourrait être de 13 293 €, sachant que les critères posés en matière de régime indemnitaire des agents de la Région seront applicables conformément aux termes de la délibération n° 05-106 du 25 octobre 2005,

- un poste d'ingénieur,

✓ dans le cadre du transfert à la Région, de deux agents du Rectorat au titre des moyens fonctionnels

- un poste de rédacteur,
- un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe ;

• de transformer :

- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 2 postes de technicien supérieur en deux postes de technicien supérieur chef,
- 3 postes d'ingénieur en trois postes d'ingénieur principal,
- 25 emplois de rédacteur en :
 - . 10 postes de rédacteur chef,
 - . 15 postes de rédacteur principal,
- 8 postes d'attaché en 8 postes d'attaché principal,
- 1 poste d'attaché principal en un poste de directeur,
- 1 poste de directeur en un poste d'administrateur ;

• d'ouvrir, à défaut de candidatures statutaires adéquates, certains de ces postes de catégorie A et B, et en application de l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984, à des agents contractuels de catégorie A ou B, rémunérés selon leur niveau de diplôme et leur expérience professionnelle par référence aux grilles indiciaires des cadres d'emploi correspondants et seront susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire y afférant.

A l'inverse, les emplois suivants, prévus à l'origine pour être occupés par contrat, peuvent aujourd'hui être tenus statutairement :

- Chargé du département « Pôle de compétitivité et filières », affecté de l'indice brut 588,
- Directeur Général Adjoint ;

• d'adapter, dans le cadre de la création des postes d'agents des lycées mis à disposition et conformément aux statuts particuliers de ces cadres d'emplois, le tableau des postes ouvriers comme suit :

Anciens Grades	Nbre	Nouvelles appellations	Nbre
Technicien des établissements publics de l'enseignement agricole	1	Contrôleur de travaux	1
Agent de maîtrise qualifié des établissements d'enseignement	27	Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	27
Agent de maîtrise des établissements d'enseignement	122	Adjoint technique principal de 2° classe des établissements d'enseignement	122
Agent technique qualifié des établissements d'enseignement	139	Adjoint technique de 1ère classe des établissements d'enseignement	139
Agent technique des établissements d'enseignement	342	Adjoint technique de 2° classe des établissements d'enseignement	1130
Agent d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement	888		

• de renouveler 6 contrats de collaborateurs de groupe d'Elus, passés en application de la loi n° 95-65 du 19 janvier 1995 relative au financement de la vie politique, soit jusqu'au 31 décembre 2008 et ce dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet ;

• d'imputer les dépenses qui résulteront des présentes dispositions sur les crédits ouverts à cet effet sur les chapitres 930, 932 et 933 du Budget de la Région ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-130

sur le personnel de la Région : taux de promotion

Réunion du JEUDI 13 DECEMBRE 2007

Réuni le jeudi 13 décembre 2007, à 15 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEVALLOIS, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
- M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. FONTAINE ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
- Mme TOMASETTO ayant donné pouvoir à Mme CAUCHY.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Personnel, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter les nouvelles dispositions régissant la carrière des agents régionaux et reprises dans les documents joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'accord-cadre correspondant avec les partenaires sociaux,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-131

sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité

Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007

Réuni le vendredi 14 décembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter la mise en œuvre d'une nouvelle politique en faveur de la biodiversité au travers du document « stratégie de la Région pour la biodiversité » ;
- d'approuver les modalités de mise en œuvre telles que décrites dans le document joint en annexe ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour les décisions y afférent ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-132

sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007

Réuni le vendredi 14 décembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. DESCHAMPS, ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 10 décembre 2007,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 5 contre (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT), 12 abstentions (Mmes AMELINE, COUSIN, MM. DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT),

- d'adopter le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, en y intégrant les modifications jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-133

sur l'aménagement du territoire : augmentation du capital de Normandie Aménagement

Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007

Réuni le vendredi 14 décembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. DESCHAMPS, ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'augmentation du capital social de Normandie Aménagement de 400 000 € pour le porter de 3 837 000 € à 4 237 000 €, par l'émission de 20 000 actions nouvelles réparties entre les actionnaires suivants : Caisse des dépôts et Consignations – DEXIA/Crédit Local de France – SOFINORMANDIE, après abandon du droit préférentiel de souscription dont bénéficie le Conseil Régional ;

- d'accepter cette nouvelle répartition, conformément à l'annexe jointe, la part du capital détenu par les collectivités passant de 77,85 % à 70,50 %, sans modification du nombre de postes d'administrateurs ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-134

sur l'aménagement du territoire : convention de partenariat entre le Département de l'Orne et la Région Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007

Réuni le vendredi 14 décembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. DESCHAMPS, ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le principe d'une convention de partenariat entre le Département de l'Orne et la Région Basse-Normandie portant sur la période 2008-2013, correspondant à l'échéance du Contrat de Projets Etat-Région et qui sera soumise pour approbation lors de l'Assemblée Plénière des 14 et 15 février 2008.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-135

**sur les transports ferroviaires : Convention relative à l'organisation et au financement
du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie
et la SNCF – Réseau TER Bas-Normand**

Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007

Réuni le vendredi 14 décembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY,
M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT,
FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT,
HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY,
LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL,
Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO,
M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. DESCHAMPS, ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°4 « Aménagement du
territoire, transports, ports et communications »,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional, en date du 10 décembre 2007,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT),

- d'approuver la convention TER 2008-2014, relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SCNF, jointe en annexe ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'adoption des avenants à la convention et pour l'individualisation des crédits ;

- d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-136

sur les transports ferroviaires : distribution du « Pass'Emploi » par les Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO) et les Missions Locales

Réunion du VENDREDI 14 DECEMBRE 2007

Réuni le vendredi 14 décembre 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, LAFAY, M. LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mmes TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

- Mme AMELINE ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
- M. DESCHAMPS, ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FRIGOUT,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°4 « Aménagement du territoire, transports, ports et communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- de donner mandat à compter du 1^{er} février 2008, aux PAIO et Missions Locales de Basse-Normandie pour assurer la distribution des coupons « Pass'Emploi » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions relatives à la distribution du « Pass'Emploi » avec chaque Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation et Mission Locale de Basse-Normandie,
- l'avenant n°3 à la convention Pass'Emploi » du 26 juillet 2006,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER